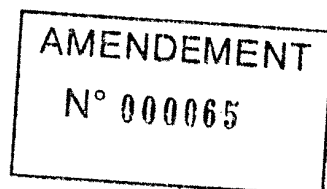




Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme



SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL
Jeudi 22 & vendredi 23 novembre 2018

Rapport CR 2018-040
CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, LES RÉGIONS ET COLLECTIVITÉ
TERRITORIALE D'OUTRE-MER GUADELOUPE, GUYANE ET RÉUNION

AMENDEMENT

En annexe 1 du rapport, à la convention entre la Région Guadeloupe et la Région Île-de-France, la rubrique « Santé » de l'article 2 – « Contenus thématiques », est complétée par le point suivant :

« Mesures liées à la pollution aux pesticides et notamment à la Chlordécone : la Région Ile-de-France s'engage aux côtés de la Région Guadeloupe pour renforcer la détection et la prévention sur le territoire guadeloupéen des maladies liées à la pollution aux pesticides, notamment la chlordécone. Elle contribuera également à renforcer la recherche concernant la détection du produit et la décontamination des sols et des eaux, ainsi que la sécurisation de la chaîne alimentaire locale ».

Exposés des motifs

Soutenir les Guadeloupéens face au scandale sanitaire de la chlordécone

Plusieurs études ont montré ces dernières années la gravité, en Guadeloupe comme en Martinique, de la pollution des sols et des eaux par les pesticides, en particulier la chlordécone, et ses effets dramatiques sur la santé des habitants et l'environnement.

Malgré son interdiction depuis le début des années 1990, la chlordécone contamine encore aujourd'hui les sols, les eaux et la chaîne alimentaire. Ce puissant perturbateur endocrinien est la cause d'importantes maladies neurologiques et de cancers.

De nombreuses actions restent à engager, à la fois pour améliorer le suivi et la mesure de la contamination de l'environnement, des cultures et des élevages, pour contribuer à la dépollution, mais aussi pour sensibiliser les habitants quant aux risques sanitaires, à la prévention et au dépistage des maladies liées à cette pollution.

Il importe donc, alors que la Région Ile-de-France s'apprête à signer une charte des villes et territoires « sans perturbateurs endocriniens », que dans le partenariat inter-régional proposé ici avec la Guadeloupe, notre collectivité s'engage sur ces questions.

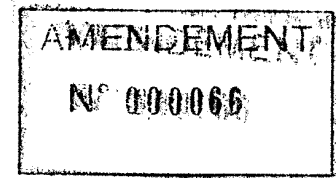
Céline MALAISÉ



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français et République & Socialisme



SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL

Jeudi 22 & vendredi 23 novembre 2018

Rapport CR 2018-040

CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, LES RÉGIONS ET COLLECTIVITÉ TERRITORIALE D'OUTRE-MER GUADELOUPE, GUYANE ET RÉUNION

AMENDEMENT

En annexe 2 du rapport, à la convention entre la Collectivité territoriale de Guyane et la Région Île-de-France, dans l'article 2 – « Contenus thématiques », est créée une rubrique « Protection de l'environnement » formulée de la façon suivante :

« La Région Ile-de-France et la Collectivité territoriale de Guyane s'engagent à intervenir auprès de l'État et à tout mettre en oeuvre pour que soit abandonné le projet de mine d'or dit « Montagne d'or », auquel s'opposent aujourd'hui une large majorité de guyanais.es et d'associations ».

Exposés des motifs

Soutenir les Guyannais.e.s contre le projet « Montagne d'or »

Le Gouvernement a récemment annoncé son souhait de relancer le projet « Montagne d'or » en Guyane. Cette décision est prise au mépris de la population locale, puisqu'aujourd'hui les sondages indiquent que plus des deux tiers des guyanais.es sont opposés à ce projet financé par les multinationales de l'or Nordgold et Columbus Gold.

Habitant.e.s et associations soulignent ainsi que le projet « Montagne d'Or », qui concerne 190km² de concessions et prévoit une fosse de 2,5km de long, 500m de large et 400m de profondeur, sera pourvu d'une usine de traitement de minerai par cyanuration qui mobilisera l'énergie de 20% de la consommation annuelle de la Guyane.

Le risque est grand d'une pollution de forte ampleur par le cyanure, ceci alors que la préservation de la forêt guyanaise et de sa faune représente un enjeu majeur.

Et si les promoteurs ont partiellement amendé le projet ces derniers jours, les dangers demeurent.

Les inquiétudes sont d'autant plus légitimes que la société russe Norgold, dans un projet similaire de mine d'or en Guinée, n'a jamais tenu ses promesses en matière d'emploi et de respect de l'environnement, ceci avec des conséquences sociales et écologiques catastrophiques.

De fait, la Région Ile-de-France ne peut rester indifférente à de tels enjeux écologiques et sociaux, et doit, à l'occasion de ce partenariat avec la Collectivité territoriale de Guyane, s'engager contre le projet « Montagne d'or ».

Céline MALAISE